

**ENTENTE INTERVENUE ENTRE**

**L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE**

Ci-après appelée « l'ETS »

**ET**

**LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE, D'UNE**

**PART**

Ci-après appelé « le Syndicat »

---

**Objet : Modification à la clause 40.29 B)**

---

**ATTENDU** Les discussions dans le cadre du comité de conciliation travail vie-personnelle;

**ATTENDU** La volonté des parties d'élargir les modalités de prise de congé pour obligations familiales;

**ATTENDU** que la mise en application de la présente entente est conditionnelle aux modifications au système de gestion de l'information SAFIRH.

Les parties conviennent de ce qui vient :

1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante des présentes;
2. À compter de la mise en application des modifications requises au système de gestion de l'information SAFIRH, le troisième (3<sup>e</sup>) paragraphe de la clause 40.29 B) de la convention collective sera remplacé par les paragraphes suivants :

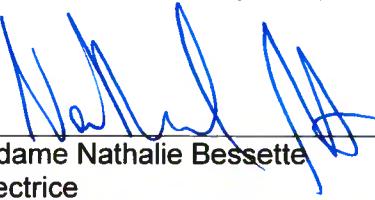
*« Les journées ainsi utilisées sont déduites, au choix de la personne salariée, de la banque de congé de maladie, du crédit de vacances, de la banque de temps supplémentaire accumulé ou prise sans solde.*

*Si un congé fractionné est autorisé, ces heures sont déduites, au choix de la personne salariée, de la banque de congé de maladie, de la banque de temps supplémentaire accumulé ou prise sans solde. »*

3. Lorsque les modifications au système de gestion de l'information SAFIRH seront mises en place et pleinement fonctionnelles, l'ETS avisera le Syndicat et les personnes salariées des nouvelles dispositions prévues aux présentes;
4. Cette entente est conclue à titre expérimental et sera valide jusqu'à l'entrée en vigueur de la prochaine convention collective.

**EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, LE 9 OCTOBRE 2019.**

**L'École de technologie supérieure**



---

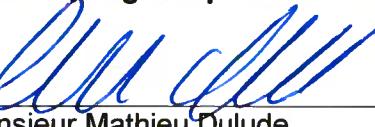
Madame Nathalie Bessette  
Directrice  
Service des ressources humaines



---

Monsieur Nicolas Rondeau  
Conseiller principal en relations du travail  
Service des ressources humaines

**Le Syndicat des employés de l'École  
de technologie supérieure**



---

Monsieur Mathieu Dulude  
Président



---

Madame Tyna Bériault  
Vice-présidente adjointe